

# **BERGERES-LES-VERTUS**



**3EME TRIMESTRE 2013**

## **LE MOT DU MAIRE.**

### **12 ANS**

**Déjà 12 années de mandat avec du positif et du négatif.**

**Du positif pour avoir réalisé des investissements importants comme :**

- ✓ **L'assainissement des eaux usées de toute la commune.**
- ✓ **La mise en place de la cantine.**
- ✓ **La construction du vestiaire du football.**
- ✓ **L'assainissement des eaux pluviales rue des Corvées.**
- ✓ **La réalisation du lotissement de la rue des Champenois.**
- ✓ **La mise à disposition d'une micro-crèche.**
- ✓ **La construction de 4 logements au parking LEFRANC.**
- ✓ **Le rachat de la boulangerie**
- ✓ **La réfection complète du sol de la salle polyvalente.**
- ✓ **La rénovation de notre Eglise (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche).**
- ✓ **La réfection de la traverse RD9 avec l'effacement des réseaux EDF et FRANCE TELECOM (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche).**

**Du négatif :**

**Le regret de ne pas avoir réalisé :**

- ✓ **L'aménagement commercial du bas du Mont-Aimé (face à la station.**
- ✓ **L'installation de 4 éoliennes.**
- ✓ **La remise en état de la route du Puits.**

**Nous n'avons pu éviter :**

- ✓ **La suppression de notre bureau de poste.**
- ✓ **la prise de compétence scolaire par la CCRV.**

**Et bien sûr notre déviation poids lourds, qui, apparemment n'est pas au goût de tout le monde.**

**Quelques mots sur la réunion du 18 septembre 2013 avec les services du Conseil Général :**

**Etaient présents : Mesdames DAVERDON – ADNOT – MONCUIT – Messieurs PERROT G. – GIRAULT – RACLOT – LEPAGE – ROSET – COLPAERT – GALLOIS que je remercie.**

**M. PERROT P. (Conseiller Général) – M. LAROCHE (CIP) et M. DELACOTE du Conseil Général.**

*Je pensais qu'après avoir fait les demandes nécessaires et avoir reçu toutes les autorisations des services (PREFECTURE, CONSEIL GENERAL, MAIRIE DE VERTUS et GENDARMERIE), cette déviation était entérinée.*

*Eh bien non ! Des transporteurs et des Conseillers généraux ne sont pas d'accord.*

*En effet, au nom de l'économie régionale, on doit laisser la libre circulation des marchandises.*

*Mes amis je suis désolé, vous allez devoir de nouveau supporter ces poids lourds.*

*Le Conseil Général doit de nouveau examiner notre demande, mais je ne me fais pas beaucoup d'illusions ; certaines communes de la Marne ont réussi à avoir une déviation qui a coûté plusieurs millions d'euros, ainsi que la rénovation de leur traverse (c'est le cas de MAREUIL/AY), à noter que Monsieur RAVILLON Robert alors Conseiller Général avait mis tout en œuvre pour que notre déviation voit le jour dans les années 1990, avec l'aménagement de la ferme de la Lorraine.*

*Aujourd'hui, tout ce travail est remis en cause. Pourquoi ?*

*Actuellement, à BERGERES-LES-VERTUS, le tourisme fait partie de notre économie, et pour preuve, l'agrandissement de l'hôtel avec 60 chambres et 40 emplois ; je ne suis pas certain que les touristes apprécient de se faire frotter les « fesses » par des 40 tonnes.*

*Alors Messieurs les Conseillers Généraux, prenez vos responsabilités : soit des 40 tonnes, soit 40 emplois dans notre commune (à noter que cette déviation ne coûte rien au Conseil Général).*

*Monsieur Christian BRUYEN Conseiller Général de DORMANS et Président du CDT se réjouit de l'augmentation de la fréquentation touristique dans la Marne (lire MAG INFO), et il ne doit pas forcément approuver la position de ses collègues.*

*Je reste persuadé que la raison l'emportera.*

*Pour terminer, quelques bonnes nouvelles pour finir l'année :*

- ✓ *les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Vertus seront terminés pour le 15 décembre 2013.*
- ✓ *Les travaux de réfection de la rue Odile François ainsi que la pose de nouveaux candélabres doivent démarrer après les vendanges.*

*Je vous souhaite à tous de bonnes vendanges.*

**GERVAIS PERROT  
MAIRE**



## TENNIS CLUB

Résultat Du Tournoi Adultes qui s'est déroulé du 11 au 28 Juillet 2013

### Trois Catégories.

- \* simple dames : 16 inscrits
- \* simple messieurs : 48 inscrits
- \* simple messieurs + 35 ans : 18 inscrits soit un total de 82 compétiteurs.

Les vainqueurs sont :

### Chez les dames :

ESTELLE LEVASSEUR classé 15/3 sociétaire de L'ASPTT Epernay a battu LENFANT DELPHINE classé 15/5 de L'ESBT sur le score de 6/0-6/0.

### Chez les messieurs :

SAURA HUGO classé 15/5 de L'ESBT qui a battu SWIATCZAK STEPHANE classé 15/3 de la brie des étangs sur le score de 6/4-7/6.

### Chez les messieurs + 35 ans :

SWIATCZAK STEPHANE classé 15/3 a battu NOSTRY STEPHANE classé 30 6/3-6/3



# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

## A V I S A U X É L E C T E U R S

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral.

Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013 inclus.**

Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2013 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

**Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.**

**Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

**Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires** en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

**S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence.

**A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

### **PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES**

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2014 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2014 inclus. A partir du 21 janvier 2014, aucune réclamation ne sera admise.

### **INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

### **PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION**

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

## COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 25 JUILLET 2013

L'an 2013 et le 25 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

**Présents :** M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, DAVERDON Sylvie, Melle LE BRUN Roseline, MM : COLPAERT Jean-Claude, GALLOIS Bernard, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, ROSET José

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme MONCUIT Jeanine à M. LEPAGE Gérard, MM : GIRAULT Gwennaël à M. PERROT Gervais, RACLOT Jean-Luc à Mme DAVERDON Sylvie

**Absent(s) :** Mme DOYEN Laurence, MM : DOYEN Daniel, SAVRY Maurice

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LEPAGE Gérard,

Monsieur le Maire ouvre la séance :

### AMENAGEMENT DE LA ZONE :

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la réunion du 10 juillet 2013 avec la SAFER.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE REF : 2013 D0034.

Afin de renforcer la sécurité dans les rues de BERGERES-LES-VERTUS, trois devis ont été demandé :

| DEVIS N°                | DESIGNATIONS      | MONTANT HT       |
|-------------------------|-------------------|------------------|
| 12847                   | SIGNALISATION     | 2200.92 €        |
| 12848                   | COUSSIN BERLINOIS | 2542.00 €        |
| 20130304                | RADAR PEDAGOGIQUE | 3240.00 €        |
| <b>MONTANT TOTAL HT</b> |                   | <b>7982.92 €</b> |

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite Monsieur le Président du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### LEGS REF : 2013 D0035.

Aux termes d'un testament olographe en date du 30 novembre 2007 déposé chez Maître GAGNON Christian Notaire associé 52 rue Jean Le Bon à VERTUS, Mademoiselle Pierrette COURCIER a consenti un legs de la somme de 15000.00 € en faveur de la Commune de BERGERES-LES-VERTUS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les démarches administratives afférentes à ce legs et à émettre un titre de 15000.00 € pour l'encaissement de celui-ci. Cette recette sera portée sur le budget M14.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### RENOUVELLEMENT DE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BERGERES-LES-VERTUS. REF : 2013 D0036.

Après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleurs représentation des intérêts en présence est estimé à 10 membres (non compris les membres de droit à savoir Le Maire, le Représentant du Directeur Départemental des Territoires "DDT", ainsi que le ou les Maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

- Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

M. LEFEVRE Jean-Pierre  
M. LEGENTIL Dominique  
M. CHAMPION Régis

M. VALLOIS Odil  
M. BATTEUX Jean-Marie

- Les propriétaires figurant sur la deuxième moitié de la liste sont proposés à la désignation du Conseil Municipal, à savoir :

M. MONCUIT Michel  
M. VALLOIS Bertrand  
M. LEFEVRE Christian

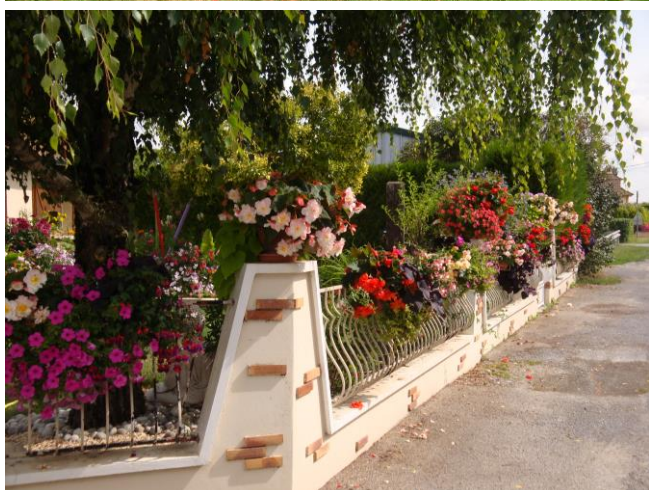
M. LASSAUSSE Jacky  
M. LE BRUN Lionel

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition pour le renouvellement de l'Association Foncière de BERGERES-LES-VERTUS.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0).



**MAISONS FLEURIES**  
**FELICITATIONS AUX PERSONNES QUI S'INVESTISSENT DANS LE FLEURISSEMENT.**









République Française  
Département Marne  
**Commune de Bergères-les-Vertus**

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013**

L'an 2013 et le 5 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

**Présents :** M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : DAVERDON Sylvie, MONCUIT Jeanine, Melle LE BRUN Roseline, MM : DOYEN Daniel, GALLOIS Bernard, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, RACLOT Jean-Luc

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme ADNOT Geneviève à M. GIRAULT Gwennaël, MM : COLPAERT Jean-Claude à Melle LE BRUN Roseline, ROSET José à M. RACLOT Jean-Luc

**Absent(s) :** Mme DOYEN Laurence, M. SAVRY Maurice

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation :** 22/08/2013

**Date d'affichage :** 22/08/2013

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Chalons en Champagne

Le : 06/09/2013 et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LEPAGE Gérard

**SOMMAIRE**

**Lancement consultation "appel d'offres simplifié" pour travaux VRD rue Odil François et rue des Buttes. - 2013\_D0037**

**Travaux église. - 2013\_D0038**

**Lancement consultation "appel d'offres simplifié " pour travaux VRD rue Odil François et rue des Buttes. Réf : 2013\_D0037**

Après lecture du descriptif du projet concernant les travaux VRD rue Odil François et rue des Buttes établi par la société SOFIM (maître d'œuvre), le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire de lancer la consultation.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Travaux église. Réf : 2013\_D0038.**

Afin de préserver les façades de l'église (en réfection) contre l'humidité il y a lieu d'engager des travaux concernant l'évacuation d'eaux pluviales, la pose de gouttières, la réalisation d'une engravure sur corniche béton, la mise en place d'une bande d'appui en zinc en tête de couverture compris bande de solin.

L'entreprise CDC Couverture a transmis un devis s'élevant à 3876.50 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour la somme de 3876.50 € HT.

Cette dépense sera porté au chapitre 2313 opération 607.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**QUESTIONS DIVERSES :**

**STATION-SERVICE.**

Monsieur le Maire rappelle que la station-service, fermée depuis mai 2013, aurait besoin d'une mise en conformité pour fonctionner de nouveau. Parallèlement, il informe qu'il a pris contact avec TOTAL, pour avoir des renseignements sur l'implantation d'un point "ACCESS".

#### **COUPE DE BOIS.**

Cette question sera délibérée au prochain conseil ; avant, il faut convoquer la commission "BOIS ET FORETS" et se rendre sur place avec le représentant ONF.

#### **ENTRETIEN CHEMIN DE VIGNES.**

Voir pour passer la niveleuse avant la période des vendanges.

#### **COMMISSION DE DEONTOLOGIE.**

La commune a saisi la commission de déontologie pour avoir un avis sur la compatibilité de l'activité privée envisagée avec les fonctions actuelles de Monsieur VAUTRELLE David, titulaire de son poste d'agent d'entretien territorial.

#### **TARIFCANTINE EXTRA-SCOLAIRE.**

Le tarif reste identique à l'année précédente.

#### **DEVIS BOULANGERIE (toiture).**

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis reçus ; demander des informations complémentaires pour la totalité de la toiture.

#### **VOIRIE.**

D'un commun accord le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contacter l'entreprise MULTISERVICES pour matérialiser un "arrêt minutes" devant la boulangerie ainsi que des places de stationnement "handicapées sur le parking du cimetière.

#### **REGLEMENTATION VITESSE PENDANT LES VENDANGES.**

Demander au CIP le prêt de panneaux 30 km/h sur toute la traverse pendant les vendanges. Prendre un arrêté.

#### **CONTENTIEUX RD9.**

La prochaine réunion avec l'expert, le représentant de la DDT, l'entreprise MARTINS TP, notre avocat, aura lieu le 11 octobre 2013 à 14 HEURES.

#### **PAVE.**

Se renseigner pour la mise en place de ce PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des équipements).

#### **PETITE SALLE DES FETES.**

Il n'y aura plus de locations d'attribuées pour les anniversaires ; trop de bruit pour les locataires situés au-dessus de cette salle.

#### **TRAVAUX EGLISE.**

Les travaux de la 2ème tranche de l'église vont se terminer dans les mois qui suivent.

Une 3ème tranche sera lancée pour la réfection intérieure et les vitraux.

Monsieur MONCUIT Jacky (maître d'œuvre) vient avec un ingénieur bois pour la visite et expertise du clocher le 11 septembre 2013.



**EGLISE**  
**TRAVAUX REALISES 2EME TRANCHE**  
**AVANT**



**APRES**



*Feuille ci-jointe pour recueillir vos dons qui seront destinés à la restauration de notre église.*

La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé à la réfection de ce bel édifice.

FONDATION



## Restauration de l'église de Bergères-les-Vertus

Notre église, un édifice de mémoire qui fait la fierté de notre village et de vous tous, et grâce à notre généreux donateur, Monsieur Jean CHARLOT, la commune a réalisé de gros travaux « restauration des tableaux, chauffage, réfection des plafonds et des façades Sud et Ouest ».

Dans un souci de continuité, nous souhaitons engager des travaux pour les trois façades restantes.

Aussi, pour nous aider dans cette nouvelle tranche de travaux, la Fondation du Patrimoine nous apporte son soutien afin de collecter les fonds nécessaires à cette réalisation de qualité. Par votre don, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt, un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation du Patrimoine.

Nous vous remercions de votre générosité.

Gervais PERROT

Maire

----- (à découper) -----

☐ Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Bergères-les-Vertus

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :**

**« Fondation du Patrimoine – église de Bergères-les-Vertus ».**

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction : - de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du

Don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

- OU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du

Don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

De l'Impôt sur le revenu OU de l'Impôt sur la Fortune OU de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ : ..... Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Coupon réponse à déposer à la mairie de Bergères-les-Vertus ou à renvoyer à :**

La Fondation du Patrimoine – 25 rue Libergier – 51100 REIMS

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la*

*Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas*

*Que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent*

*Ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous*

*Adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des*

*Dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.*

*Le donateur accepte que son don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

Commune de Bergères-les-Vertus



## LA STÉRILISATION des CHATS, POURQUOI ?

Si certains la considèrent comme une mutilation, ceux impliqués dans la protection animale et confrontés à ce problème expliquent **LA STÉRILISATION** est une intervention bénigne et rapide qui consiste à supprimer les glandes génitales (**OVARIECTOMIE** pour les femelles et **CASTRATION** pour les mâles), pratiquée sous anesthésie par les vétérinaires, très courante dans d'autres pays, et qui comporte moult avantages et bienfaits :

- ✓ **Elle combat la reproduction galopante incontrôlée** (portées indésirables) ou commerciale (profits très lucratifs).
- ✓ **Elle diminue certains risques** : grossesse nerveuse, métrite, cancer de l'utérus ou des mamelles ; Alors que la pilule contraceptive est contraignante (rejet, oubli) et moins applicable à long terme (infection de l'utérus et très fréquentes tumeurs mammaires).
- ✓ **Elle peut se pratiquer à tout âge** (et à partir de 6-7 mois).
- ✓ **Elle ne le fait pas grossir** à condition de lui donner de l'exercice et de lui limiter sa ration alimentaire.
- ✓ **Elle pallie à la plupart des fugues** : Combien de mâles non castrés s'échappent pour rejoindre une femelle en chaleur et ne sont jamais retrouvés.
- ✓ **Elle leur supprime le manque et la frustration** avec souvent perte d'appétit, nervosité, grattages, malpropreté, démonstration débordante...
- ✓ **Elle empêche les trafiquants** d'utiliser le stratagème des chaleurs afin de faire « main basse » dans les cours mêmes.
- ✓ **Elle est nécessaire et salutaire chez la chatte** qui n'a pas de cycle régulier ni de ménopause, **et chez le chat** qui réduit son marquage urinaire à l'odeur épouvantable, ses vocalises et ses errances (tout en gardant ses talents de chasseur et sa défense de territoire) ;  
Résultat général : meilleure tolérance et moins de problèmes de voisinage.

Quant à vouloir faire une portée avant de stériliser :

C'est juste de l'anthropomorphisme, car si la femelle possède bien l'envie de s'accoupler, elle ne ressent ni le désir ni le besoin de procréer... et elle peut vivre très longtemps heureuse et en bonne santé sans avoir jamais eu de petits ! Par contre les maternités peuvent l'épuiser prématurément, sans oublier les accidents possibles aux accouchements.

## Faites stériliser vos chattes et castrer vos matous !



## LA PROLIFÉRATION DES CHATS ERRANTS

« **CHATS libres : CHATS de misère...** »

Un énorme et long problème à gérer !

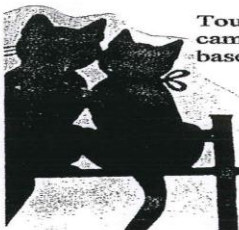
- ✚ De nombreux griefs sont formulés contre les chats errants : déjections et grattages, nuisances sonores, et surtout **prolifération incontrôlable**... Tout au long de l'année, de nombreux appels de municipalités ou de particuliers qui en sont envahis et ne savent que faire... Le refuge étant alors, malheureusement et trop souvent, le dernier maillon et recours !
- ✚ Une gestion fort lourde et complexe pour L'AIMAA qui redoute le début du printemps et ses multiples portées. Ce sont **plus de 100 chatons** qui arrivent jusqu'en décembre, souvent malades et non sevrés, parfois avec la mère, parfois dans un panier déposé discrètement à la porte, quand ce n'est pas une mère gestante !
- ✚ La cause principale de cette prolifération : Des personnes irresponsables, inconscients ou sans scrupules. Problème d'argent il est vrai pour quelques-uns, mais nombreux sont ceux qui considèrent la stérilisation « contre nature », ceux qui pensent pouvoir les donner ou les vendre facilement, ceux qui croient encore qu'une femelle doit avoir au moins une portée, et enfin une majorité qui laisse à d'autres le soin de solutionner leur problème.
- ✚ A raison de 2 à 3 portées de 3 à 4 petits et par an, la chatte qui n'a pas de ménopause peut dans sa vie mettre au monde entre 120 et 150 chatons... qui eux-mêmes et à partir de 6-7 mois feront de même, et c'est rapidement l'explosion ! De quoi faire réfléchir très sérieusement chaque propriétaire de chat non stérilisé...
- ✚ Tant qu'ils sont (tout) petits : pas trop difficile de les placer, mais les boules de poils grandissent très vite et dès 4 à 5 mois ils attendrissent déjà beaucoup moins, et à 6 mois ils sont déjà adultes et plus du tout regardés... Le fait est que le public veut acquérir des animaux toujours plus jeunes. Raisons invoquées : les voir grandir (durant 3 à 4 mois donc) et les éduquer (soi-disant) à leur idée !
- ✚ Au-delà des émouvantes images de ces adorables chatons, **il y a leur avenir et leur tragédie** : Les chatons à peine nés, mais déjà peureux et anxieux, squattent avec leur mère les parcs publics, bosquets, jardins, terrains vagues, poubelles, caves... Les plus costauds survivent chétifs et à demi sauvages. Le tableau est noir pour le chat des rues, la plupart finissent atteints de Leucose ou de Pif, ou bien écrasés, empoisonnés, piégés, tués par balles, traqués pour des labos, ou simplement affamés (de nos jours ils n'ont plus la possibilité de se nourrir seul : granges et souris sont rares).

Tous ces malheureux chats errants et rejetés de toutes parts sont, en ville comme en campagne, un problème majeur auquel tous doivent faire face en s'y attaquant à la base.

Le premier principe de la protection animale est de :  
**Contrôler et modérer les naissances de cette surpopulation de misère !**  
Et contre cette prolifération, un seul remède efficace à 100 % :

## LA STÉRILISATION !

(Ovariectomie des femelles et castration des mâles)



REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES  
DE FAMILLES RURALES



**DANSE COUNTRY**

LES COURS DE DANSE COUNTRY REPRENENT A PARTIR de

**LUNDI 2 SEPTEMBRE 2013**

À la petite salle de BERGERES LES VERTUS

TOUS LES LUNDIS de 19H à 20H pour les débutants

20H15 à 21H15 pour les autres



**LES GYMNETTES**

LES COURS DE GYM REPRENENT A PARTIR de

**MARDI 3 SEPTEMBRE 2013**

À la petite salle de BERGERES LES VERTUS

TOUS LES MARDIS de 19H à 20H

.....  
SAUF Pendant les vacances scolaires de NOEL (21 décembre – 5 janvier 2014)

HIVER (22 février - 9 mars 2014)

PRINTEMPS ( 19 avril – 4 mai 2014)

Un arrêt aura lieu pendant la période des Vendanges à définir.....

JEANNINE tel 06.86.86.46.52



**AUSSITÔT LES VENDANGES TERMINEES**

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU MONT AIME  
REPRENDRA SES ACTIVITES DU MARDI APRES MIDI



SI VOUS AIMEZ MARCHER .....  
UNE PETITE BALADE



OU

**JEUX DE CARTES OU AUTRES A LA SALLE**

Et pour terminer l'après-midi : un petit goûter...

RENDEZ VOUS DONC LE MARDI APRES MIDI A 14H30

À la petite salle des fêtes de BERGERES

A BIENTÔT

JEANNINE tel 06.86.86.46.52



## CALENDRIER DE LA CHASSE AUX BOIS DE BERGERES LES VERTUS SAISON 2013 - 2014

|                           |
|---------------------------|
| DIMANCHE 13 OCTOBRE 2013  |
| DIMANCHE 27 OCTOBRE 2013  |
| SAMEDI 02 NOVEMBRE 2013   |
| VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013 |
| SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013   |
| MERCREDI 04 DECEMBRE 2013 |
| SAMEDI 14 DECEMBRE 2013   |
| DIMANCHE 29 DECEMBRE 2013 |
| VENDREDI 03 JANVIER 2014  |
| SAMEDI 18 JANVIER 2014    |
| MERCREDI 29 JANVIER 2014  |
| SAMEDI 08 FEVRIER 2014    |
| DIMANCHE 16 FEVRIER 2014  |
| JEUDI 27 FEVRIER 2014     |

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTER Mr COTTRAY LIONEL AU 06 71 63 21 52



# L'Association des Parents d'Elèves

De Bergères – les- Vertus

Organise pour la TOUSSAINT une

# VENTE

*CHRYSANTHEMES*  
*PENSEES/ BRUYERES*

*Différentes  
variétés*



*Grand choix  
de coloris*

**LE SAMEDI 26 OCTOBRE 2013**

**De 9H00 à épuisement des stocks.**



**PLACE DE L'EGLISE-  
BERGERES-LES-VERTUS**



Réservation et commande auprès de Mr VAUTRELLE 0676869371, Mr COTTRAY 0675206008, Mme VALENTIN 0680408667

# Association des Parents d'Elèves

DE BERGERES – LES- VERTUS



de Particulier à Particulier



## VENTE

‘ BB MATOS...D’ HIVER!

Vêtements,

(De la naissance à 16 ans)

Chaussures,...



Livres,

Jouets,

Accessoires

Matériel de puériculture (poussettes,...)

Renseignements et réservation au 06.80.40.86.67 / 06.72.96.79.29 - PLACES LIMITEES !

**DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2013**

De 9H00 à 16H00



**SALLE POLYVALENTE**

**BERGERES-LES-VERTUS**

# **ETAT CIVIL**

## **NAISSANCES**



**Chloé GOUGELOT née le 14 janvier 2013**

**Tom Paul Raymond DENEUFCHATEL né le 21 janvier 2013**

**Lighton BAUER né le 09.04.2013**

**Dayvon Jérôme JUPIN né le 01.05.2013**

**Chelana Brenda Meggy VAUTRELLE née le 01.08.2013**

**Maël Morgan JANNET né le 16.08.2013**

**Swan Mehdi FARRONA né le 27.08.2013**

**Lylou Francine Dominique PERARDOT née le 03.09.2013**

## **DECES**

**Pierrette Alice COURCIER**

**Décédée le 8 mars 2013 à EPERNAY**



## **MARIAGES**

**Adrien POITTEVIN et Angéline Céline Catherine PICARD**  
**Mariage célébré le 11.05.2013.**

**Jérémy PETRY et Lisa Jeanine Violette PORTELLO**  
**Mariage célébré le 14.06.2013**





## **LA VIE ASSOCIATIVE DE BERGERES-LES-VERTUS**

### **POMPIERS :**

***Chef de Centre : Jean-Luc RACLOT***

***12 rue du Petit-Orme***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : Domicile : 03.26.52.01.02***

***Portable : 06.77.18.21.49***

***Lieu de travail : 03.26.59.52.90***

### **PHARMACIE DE GARDE 24/24 APPELER LE 3237**

### **FOOTBALL :**

***Président : Alain LABARRE***

***25 rue de Vertus***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : 03.26.52.03.18***

### **PARENTS D'ELEVES :**

***Président : Fabrice VAUTRELLE***

***Rue de la Cour Mottée***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : 06.76.86.93.71***

### **LES AMIS DU MONT- AIME :**

***Président : Gervais PERROT***

***52, Avenue des Comtes de Champagne***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : Domicile : 03.26.52.24.04***

***Portable : 06.81.33.67.94***

### **TENNIS :**

***Président : Christian DUFOUR***

***21 Rue des Lys***

***51130 – VERTUS***

***☎ : 03.26.52.02.46 – 06.71.05.43.18***

***Entraînement du lundi au samedi matin.***

### **FAMILLES RURALES :**

***Présidente : Danièle DENEUCHATEL***

***4 Rue Voie Dieu***

***51130 – LOISY EN BRIE***

***☎ : 03.26.593355***

### **CHASSE PLAINE :**

***Président : Joël HEMART***

***4 Rue des Berceaux***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : 03.26.52.15.57***

### **CHASSE AUX BOIS :**

***Président : Lionel COTTRAY***

***7 Bis Rue de Vertus***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : 03 26 52 00 95***

### **BERGERES FETES ET FLEURS :**

***Président : José ROSET***

***6 Rue des Berceaux***

***51130 – BERGERES-LES-VERTUS***

***☎ : 03.26.52.25***

*Ne pas jeter sur la voie publique.*  
*I.P.N.S.*